Meurthe-et-Moselle

Dans le coma après avoir été touché par un tir pendant les émeutes : « Tout ce que je veux, c'est que mon fils rentre à la maison »

Dans la nuit du 29 au 30 juin, Aimène Bahouh a été touché par un projectile à la tête alors qu'il circulait à Mont-Saint-Martin, en proie aux émeutes. Refusant l'amalgame entre le jeune homme et les émeutiers, la famille Bahouh met en cause le Raid qui était déployé en ville.

Xavier Jacquillard - 05 juil. 2023 à 19:56 | mis à jour le 06 juil. 2023 à 09:31

D'après ses proches, Aimène Bahouh a été touché à la tête par un tir de projectile alors qu'il remontait la rue de la Réole, dans le quartier du Val-Saint-Martin. Photo Xavier Jacquillard

« Ma famille et moi, nous ne comprenons pas pourquoi mon petit frère est allongé su

pronostic vital était toujours engagé.

« Un gros nounours »

La nuit des faits, la ville de 10 000 habitants était en proie aux émeutes. Le préfet de Meurthe-et-Moselle avait choisi de déployer une unité du Raid dans le quartier du Val, où vivent les Bahouh. « Mon petit frère n'a rien à voir avec tout ça », reprend Rochdi, avant de le décrire comme « un gros nounours ». « C'est un garçon gentil, généreux, sociable, qui travaille », poursuit leur mère, Yasmina. « Et je ne dis pas ça parce que c'est mon fils. Demandez à n'importe qui ! »

L'aîné détaille la soirée du 29 juin : « Mon frère a fini le travail vers 22 h. Il est employé comme agent de sécurité à Luxembourg-Ville. Une heure plus tard, il était à la maison. Il a passé la soirée là, à discuter avec un voisin et deux jeunes du quartier », raconte Rochdi en pointant le salon d'été devant l'entrée du foyer familial. « Un peu avant 1 h, lui et les deux jeunes ont décidé d'aller chercher de la boisson et un sandwich dans une station ouverte toute la nuit, à Rodange (Luxembourg), juste à côté. »

Deux rues plus loin, Aimène a été blessé à la tempe gauche par un projectile. « Pas une balle de LBD », assure l'un des amis. Sur son smartphone, il exhibe une vidéo d'un sachet ensanglanté contenant de petites billes, recueilli dans une casquette. Un des types de munitions ayant été tirés à Mont-Saint-Martin par le RAID, que la famille Bahouh met en cause. Elle a d'ailleurs déposé plainte.

application is not authorized to use
this API key. Request received from IP
address 193.32.126.222, with referer:
https://www.google.com/

Malgré tout, les proches d'Aimène prônent « l'apaisement des tensions » et lancent « un appel au calme ». De la même manière qu'il refuse l'amalgame entre son frère et les émeutiers, Rochdi ne souhaite pas que le drame serve de prétexte à une nouvelle flambée de violences. Sa mère confirme : « Tout ce que je veux, c'est que mon fils rentre à la maison. Et que justice soit faite. »

enquête devant préciser les circonstances dans lesquelles Aimene Bahoun a reçu un projectile à la tête. « Le fait que le jeune homme soit victime d'un tir du Raid est une version plausible et reste la piste privilégiée. Mais pour le moment, nous n'arrivons pas à restituer et comprendre les circonstances de tout cela. Et donc à confirmer formellement cette hypothèse », détaille Catherine Galen, cinq jours plus tard. « D'autant que nous n'avons pas de retour sur les éléments médico-légaux. »

La magistrate souligne que « les fonctionnaires du Raid sont intervenus dans un cas de violences urbaines en étant pris pour cible par des caillassages, des tirs de mortiers, provenant d'attroupements de piétons et de véhicules passant et repassant devant eux. Ils ont, à plusieurs reprises, fait usage de leurs armes dites intermédiaires (ou « non létales », N.D.L.R.) [...] Il nous manque des éléments pour savoir s'il s'agit d'un tir volontaire ou d'une balle perdue, etc. »

Ce mercredi, Catherine Galen confirmait qu'aucune garde à vue n'avait encore été réalisée. « Ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas », conclut la procureure. Qui précise encore que « rien dans la procédure ne laisse à penser qu'il s'agit d'une intervention dans le cadre d'un refus d'obtempérer. Nous sommes dans un contexte bien différent de Nanterre. »

– X. J.

Crime, délit et contravention | Région Lorraine